



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

salaires

Question écrite n° 72550

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la portée du droit à l'information des salariés. En effet, si ce droit existe son respect n'est malheureusement pas toujours considéré comme prioritaire. En prenant le simple exemple des fiches de paie, leur lisibilité parfois très complexe ne permet pas aux salariés d'avoir une vue complète de l'ensemble des diverses cotisations prélevées. Il lui demande quelles mesures il envisage pour renforcer l'efficacité de la mise en oeuvre de ce droit à l'information.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72550

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 527